



DÉPARTEMENT  
D'EURE-ET-LOIR

ARRONDISSEMENT  
DE CHARTRES

CANTON DE LUCÉ

Nombre de membres dont le  
Conseil Municipal doit être  
composé..... 19  
Nombre de Conseillers en  
exercices..... 19  
Nombre de conseillers qui  
assistent à la séance..... 18

**Quorum : 10 membres**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vendredi 10 avril à vingt heures, le conseil municipal de la commune d'Amilly, légalement convoqué le 2 avril 2026, s'est réuni en mairie d'Amilly, sous la présidence de Monsieur SIROT-FOREAU Denis-Marc, Maire, La séance a été publique.

Étaient présents : M. SIROT-FOREAU Denis-Marc, Maire, Mesdames et Messieurs les Adjoints : CHAIGNEAU Sandrine, DELORME Thierry, HAMELIN Laëtitia, PICAULT David, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux : VIGNOL Philippe, VOISIN Dominique, JOUSSE Jean-Paul, ARONDEAU Claude, ROUSSEAU Christophe, LECLERE Laurent, POLLION Emilie, BRANKA Aude, DA FONSECA Philippe, VAUTARD Jérémie, BOURDELAS Lucie, GÉRÉ Aurélie, PELLETIER Laureen, formant la majorité des membres en exercice.

Était absent : ∅

Était absente excusée : Mme MARTINS Carole, pouvoir donné à Mme HAMELIN Laëtitia

Secrétaire de Séance : sandrine CHAIGNEAU

### DELIBÉRATION N° 24-2026 Mise en place des commissions communales

Le Maire rappelle au Conseil municipal que les commissions communales constituent des outils de travail internes permettant d'étudier les affaires relevant des différentes compétences de la commune avant leur présentation en séance du Conseil municipal.

Ces commissions, composées d'élus municipaux, ont un rôle consultatif. Elles ne disposent d'aucun pouvoir de décision, mais contribuent à la préparation, à l'analyse et à l'amélioration des projets et délibérations soumis au Conseil.

Le Maire précise que :

- leur composition est fixée par le Conseil municipal,
- elles peuvent être modifiées à tout moment par délibération,
- elles se réunissent à l'initiative du Maire ou de l' élu référent,
- leurs travaux donnent lieu à des échanges préparatoires mais ne font pas l'objet de décisions exécutoires.
- le Maire est président de droit de toutes les commissions

Le Maire propose en conséquence la mise en place des commissions communales et invite les conseillers municipaux à se positionner en fonction de leurs souhaits et de leurs domaines d'intérêt.

Dans ce cadre, les commissions suivantes sont proposées :

#### **Travaux : vice-président Thierry DELORME**

Objet : suivi des chantiers et travaux sur bâtiments ou voies communales

Fréquence : selon les chantiers et souvent sur place en journée



Candidatures : HAMELIN Laëtitia, PICAULT David, VIGNOL Philippe, JOUSSE Jean-Paul, ARONDEAU Claude, MARTINS Carole, ROUSSEAU Christophe, BRANKA Aude, DA FONSECA Philippe.

**Associations : vice-présidente Laëtitia HAMELIN**

Objet : soutien aux associations et équipes sportives communales

Fréquence : réunion des associations en janvier puis participation aux assemblées générales et présence aux manifestations au cours de l'année

Candidatures : CHAIGNEAU Sandrine, DELORME Thierry, PICAULT David, ROUSSEAU Christophe, LECLERE Laurent, VAUTARD Jérémie.

**Fêtes et cérémonies : vice-président David PICAULT**

Objet : préparer les manifestations communales

Fréquence : quatre à cinq réunions annuelles pour les vœux du maire, la chasse aux œufs à Pâques, le banquet des anciens début mai, le 14 juillet et le Noël des écoles plus les commémorations officielles.

Candidatures : CHAIGNEAU Sandrine, DELORME Thierry, HAMELIN Laëtitia, VIGNOL Philippe, VOISIN Dominique, JOUSSE Jean-Paul, ARONDEAU Claude, ROUSSEAU Christophe, VAUTARD Jérémie, GÉRÉ Aurélie.

**Cadre de vie : vice-présidente Sandrine CHAIGNEAU**

Objet : environnement, fleurissement, jeux extérieurs

Fréquence : environ deux réunions annuelles

Candidatures : DELORME Thierry, HAMELIN Laëtitia, VOISIN Dominique, ROUSSEAU Christophe, POLLION Emilie, BRANKA Aude, DA FONSECA Philippe, VAUTARD Jérémie, BOURDELAS Lucie, GÉRÉ Aurélie.

**Scolaire : vice-présidente Sandrine CHAIGNEAU**

Objet : présence aux conseils d'école et rencontre des parents d'élèves en dehors pour aborder les sujets de notre ressort : restaurant, garderie...

Fréquence : neuf fois par an

Candidatures : DELORME Thierry, PICAULT David, GÉRÉ Aurélie, PELLETIER Laureen.

**Budget : vice-présidente Laetitia HAMELIN**

Objet : voir en détails toutes les lignes budgétaires avant le vote du budget

Fréquence : une fois par an

Candidatures : CHAIGNEAU Sandrine, DELORME Thierry, PICAULT David, LECLERE Laurent, DA FONSECA Philippe, VAUTARD Jérémie, BOURDELAS Lucie.

**Communication : vice-présidente Laetitia HAMELIN**

Objet : Préparation du bulletin municipal et du site internet

Fréquence : cinq à six réunions annuelles

Candidatures : CHAIGNEAU Sandrine, DELORME Thierry, PICAULT David, MARTINS Carole, LECLERE Laurent, VAUTARD Jérémie, BOURDELAS Lucie.

**CMJA : vice-présidente Sandrine CHAIGNEAU**

Composée de quelques élus encadrant des jeunes du village

Objet : faire participer ces jeunes à la vie d'Amilly : fêtes, manifestations et cérémonies et les impliquer dans les domaines de compétence les concernant



Fréquence : une dizaine de réunions annuelles

Candidatures : DELORME Thierry, HAMELIN Laëtitia, PICAULT David, ROUSSEAU Christophe, BOURDELAS Lucie.

Le CMJA compte également un membre de la société civile, il s'agit de Madame Brigitte MORISSE.

Le Maire propose en conséquence la mise en place des commissions communales et les candidatures présentées ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à **l'unanimité** :

**DÉCIDE** de créer les commissions communales telles que présentées ci-dessus

**DIT** que la composition des commissions est arrêtée selon les candidatures proposées ci-dessus

**AUTORISE** le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

La Secrétaire de séance,

Sandrine CHAIGNEAU  


Acte exécutoire : 13 AVR. 2026  
Transmis en préfecture le : 13 AVR. 2026  
Publié sur le site internet [www.amilly28.fr](http://www.amilly28.fr) 14-3 AVR. 2026  
Notifié le :



Le Maire,

  
Denis-Marc SIROT-FOREAU

*Le Maire d'Amilly certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, qui peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa date d'entrée en vigueur :*

*- d'un recours gracieux à l'attention du Maire, par envoi à la mairie - 30 rue de la mairie - 28300 AMILLY  
- d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans (par voie postale au 28 rue de la Bretonnerie- 45000 ORLEANS ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr))*



